

LA MOTTE-CHALANCON

26470

Téléphone : 04 75 27 20 41
Télécopie : 04 75 27 20 38
mairie@lamottechalancon.com

La Motte Chalancon, le 11 octobre 2024

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Les associations mottoises souhaitant demander une subvention à la Mairie devront obligatoirement remplir l'imprimé officiel CERFA n°12156*06 « Associations, Demande de subvention, Formulaire unique » (document qui peut être téléchargé sur site : www.service-public.fr) et joindre toutes les pièces nécessaires à l'étude de ce projet, entre autres :

- Un relevé d'identité bancaire **de tous les comptes détenus** émis par la banque **au 31 décembre 2024**
- Un compte rendu de l'Assemblée Générale
- Le bilan financier approuvé par l'AG comme le stipulant les textes officiels.

Pour l'année 2025, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 28 février 2025, dernier délai.

Tout dossier incomplet ou reçu en mairie après la date limite ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

Par ailleurs, afin de mettre à jour votre dossier d'association, je vous serais obligé de bien vouloir nous transmettre, en cas de changement :

- Une copie des statuts de votre associations
- Une copie de déclaration en préfecture
- Une liste des dirigeants actuels
- Un RIB

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire

